



Commission n°4 « Actions collectives » du CCAS du 15 février 2018

Compte-rendu

Présents

Administration : Patricia Guillou (chargée d'études dans le domaine de l'action sociale), M. Guy Robin (chef du bureau des prestations d'action sociale)

CFDT : Sylvia Boisbourdin (Présidente de la commission), Maryline Grosroyat.

FO, CGT, CGCV,.

Ordre du jour

- 1 Approbation du projet de compte-rendu de la commission du 17 octobre 2017
- 2 Actions collectives : gratuité et participation pendant le temps de travail
- 3 Réexamen de la charte des mini séjours
- 4 Retour sur l'arbre de Noël de l'administration centrale
- 5 Validation des fiches thématiques sur les actions CIL
- 6 Echanges sur la feuille de route 2018
- 7 Questions diverses

1 – Approbation du projet de compte-rendu de la commission du 17 octobre 2017

Ce projet est validé.

2 – Actions collectives : gratuité et participation pendant le temps de travail

Un débat s'engage sur cette réflexion. La CFDT et la CGT continuent d'exprimer leur volonté à ce que les actions collectives soient organisées sur du temps de travail. De plus, les participants aux actions collectives bénéficient d'un ordre de mission (qui fait jouer l'assurance en cas d'accident). Si les actions collectives sont réalisées en dehors des heures de travail, les agents ne sont pas assurés en cas d'accident.

Les représentants FO considèrent qu'il ne faut pas fermer la porte à des actions qui pourraient être organisées en dehors des heures travaillées.

La CFDT réitère qu'une proposition soit présentée au CCAS qui rappellerait la règle, ou pour le moins, l'esprit d'une action collective. En effet, les actions collectives doivent être organisées sur du temps de travail et gratuites, sauf problématique locale. Evidemment ces problématiques locales ne pourraient émaner que de la seule volonté du chef de service. Un bilan sur des actions collectives qui auraient lieu en dehors des heures de service va être mené par l'administration. La CFDT précise que si aujourd'hui la majorité des actions collectives sont effectivement organisées sur du temps de travail, la dérive existe et que c'est bien pour la contrer qu'il faut préciser l'esprit et la règle. La commission travaillera à une proposition pour le CCAS de juin.

3 – Réexamen de la charte de mini séjours

La charte mini séjours est validée par la commission et sera présentée au CCAS de mars.

Sur les mini séjours, la gratuité peut poser un problème au regard du coût. Le président du CCAS, expert à cette commission, indique que les CLAS peuvent demander une aide financière au CCAS.

4 – Retour sur l'arbre de Noël de l'administration centrale

Ce point sera évoqué à la prochaine commission d'avril.

5 – Validation des fiches thématiques

Les fiches thématiques proposées feront l'objet d'un retour auprès des présidents de CLAS pour complément d'informations.

Une discussion s'engage autour de ce qu'est une action « crédits d'initiative locale ». Si celle-ci doit rester tournée vers l'action sociale, les manifestations récréatives font également partie de la cohésion de la communauté de travail et du bien-être au travail.

6 – Echanges sur la feuille de route 2018

La commission valide 3 chantiers pour 2018 :

- Un document type auprès des présidents de CLAS afin qu'ils puissent recenser les besoins en action sociale des agents et ainsi mettre en place les actions adéquates,
- Un document type à la disposition de tous les présidents de CLAS afin que ceux-ci puissent faire connaître auprès des personnels les différentes activités du CLAS,
- Guide du président de CLAS.

La commission estime qu'il serait intéressant, sur l'ensemble des fiches thématiques actions CIL, de dégager les actions qui lui semble être les plus pertinentes et essentiellement tournées vers le bien-être au travail.

7 – Questions diverses

La FNASCE, non présente à cette commission, a saisi les membres en expliquant qu'il leur était difficile compte-tenu de leur agenda, de participer à cette commission et d'y nommer un correspondant et/ou expert pérenne.

La présidente de la commission refuse de l'entendre. Elle précise que cette commission est importante et que la FNASCE se doit de désigner un représentant qui participerait régulièrement. En effet, on ne peut pas avancer si, pour chaque commission, la FNASCE est représentée par une personne différente. Elle réitère sa demande auprès des différents partenaires de bien vouloir se donner tous les moyens de participer à cette commission qui nous permet de nous nourrir, les uns les autres, de nos problématiques de terrain afin de mettre en œuvre les moyens pour parvenir à une meilleure action sociale auprès des personnels.

A noter que la présidente de la commission a proposé un doodle en fin d'année pour les dates de commission et que la FNASCE n'a pas daigné y répondre.

La présidente de la FNASCE estime que les CLAS réalisent, de son point de vue, trop d'actions collectives récréatives.

La présidente de la commission estime que si, effectivement, les actions CIL doivent être tournées vers l'action sociale, les actions récréatives font aussi partie de la cohésion de groupe. Enfin, elle rappelle que les CLAS, le CGCV et les ASCE sont partenaires et qu'il n'y a pas de concurrence.

Fin de la séance 12h30.